



Secrétariat

Distr.
GENERALE

ST/SG/AC.10/C.3/1997/82
30 septembre 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport
de marchandises dangereuses

(Quatorzième session, Genève, 8-18 décembre 1997,
point 2 c) de l'ordre du jour)

**PROJETS D'AMENDEMENT AU REGLEMENT TYPE SUR LE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

Autres questions relatives aux emballages et aux GRV

Transmis par l'expert du Canada

1. Dans l'exercice de leur profession, certains fabricants de marchandises dangereuses sont amenés à renouveler leurs gammes de produits afin de satisfaire la clientèle. Cela exige parfois que soient légèrement augmentées les dimensions d'un emballage d'un type éprouvé. Un certain nombre de fabricants ont indiqué qu'il fallait faire figurer dans les dispositions relatives aux épreuves une disposition autorisant ces modifications sans qu'il soit nécessaire de soumettre le colis à d'autres épreuves.

2. Les professionnels canadiens ont demandé à deux centres d'épreuve d'étudier les incidences d'une légère augmentation des dimensions des caisses en carton sur les résultats des épreuves de gerbage et de chute. Il en ressort qu'à l'exception de la hauteur, des augmentations de taille permettant une augmentation de 10 % du volume ou de la masse brute n'auraient aucune incidence négative sur le comportement des petites caisses en carton dans ces deux épreuves.

3. Selon l'étude la modification des dimensions devrait se limiter aux caisses d'une masse brute inférieure ou égale à 30 kg, à condition de combler tous les espaces éventuellement vides par un matériau de rembourrage supplémentaire empêchant tout déplacement appréciable de l'emballage intérieur.

4. Les paragraphes 6.1.5.1.5, 6.1.5.1.6 et 6.1.5.1.7 prévoient la modification des dimensions d'un modèle type d'emballage éprouvé, mais pas dans les conditions décrites ci-dessus.

5. L'expert du Canada souhaiterait connaître le point de vue du Sous-Comité. Si une modification de cette nature obtient l'assentiment, une proposition formelle sera présentée à la réunion de juillet.
